

Image not found or type unknown



Contrat de travail et gestion des encaissements

Par **sebadrien**, le **21/02/2011** à **18:46**

Bonjour,
Je suis en CDI directrice de centre socio-éducatif convention 3246.
Mon contrat stipule que je dois assurer toutes les parties administratives.
Est ce que cela entraine le fait de gérer les participations mensuelle versées par les familles et d'être ainsi responsable de l'argent.
Cette clause doit elle apparaitre dans mon contrat.
merci